



S C G P
V E N D O M E

[Accueil](#)

[Société](#)

[Vous êtes](#)

[Gestion financière](#)

[Projets](#)

[Contact](#)

[↳ Connexion](#)

[NOUS CONTACTER](#)



GERER

Une gestion personnalisée



CONSEILLER

En toute indépendance



SECURISER

Protéger vos gains et votre capital

**S'INFORMER SEUL OU
AUPRÈS D'UN CONSEILLER
FINANCIER**



Vous souhaitez vous lancer en bourse mais ne savez pas comment vous y prendre sans trop risquer de perdre de l'argent ? Information, prudence, stratégie et diversification (et chance bien sûr) sont les maîtres-mots de l'investissement en bourse. Voici donc quelques règles à suivre pour bien débuter dans ce nouveau monde.

S'INFORMER SEUL OU AUPRÈS D'UN CONSEILLER FINANCIER

Prenez conseils auprès d'experts financiers

Avant de faire le moindre placement, il convient de vous renseigner précisément sur les fonds ou les actions dans lesquels vous allez investir. Pour faire votre choix, vous pouvez faire vos propres recherches dans les documents des sociétés, sur les sites web financiers ou dans la presse spécialisée. Vous pouvez aussi faire appel à des spécialistes, auprès de votre banque ou d'une société de bourse qui vous conseillera dans le choix de vos placements et pourra faire passer vos ordres. Enfin, vous pouvez également vous offrir les services d'un conseiller en investissement financier (CIF) qui, en plus de vous orienter dans vos investissements, pourra en outre vous aider à réaliser votre bilan patrimonial, à optimiser votre fiscalité ou encore à rationaliser votre budget.

CHOISIR UNE STRATÉGIE ET UN VÉHICULE D'INVESTISSEMENT

Solutions : Investissement lent ou placement à risque

Vous devrez ensuite définir une stratégie d'investissement consistant principalement à vous fixer un objectif de gains et un plancher de pertes maximum. Pour cela, vous devrez vous baser d'abord sur vos revenus fixes et sur les dépenses incompressibles de votre quotidien telles que le logement, la nourriture, l'habillement, la santé, les transports ou encore les loisirs. Évaluez également l'épargne dont vous disposez pour les imprévus et les accidents de la vie comme la maladie ou la perte d'emploi. Enfin, ne renoncez pas aux économies que vous aviez prévu de faire pour les études des enfants ou bien votre retraite. Vous saurez alors les sommes que vous pouvez raisonnablement engager dans un placement à risque. A vous alors de décider si vous souhaitez



des investissements qui augmentent
lentement mais sûrement ou des gains
rapides mais plus risqués.

INVESTIR SUFFISAMMENT POUR DIVERSIFIER

Équilibrez votre portefeuilles

Pour bien faire, vous essaieriez de vous constituer un portefeuille équilibré composé de titres variés (actions, obligations, actifs monétaires) afin de vous assurer des gains réguliers pour compenser les pertes éventuelles.

Pour cela il vous faudra investir un minimum d'argent afin de ne pas mettre tous vos œufs dans le même panier. Idéalement, il est bon de pouvoir répartir le risque sur une dizaine de valeurs différentes. Si vos moyens sont limités, essayez à tout le moins d'investir dans deux ou quatre valeurs et pour un minimum de 2 000€. Cela vous permettra de moduler l'effet de levier sur le SRD (Service de règlement différé) de zéro à deux fois au maximum.

0%

plus performant qu'une
banque

0%

de clients satisfaits

0h

de délais pour vous répondre

La presse en parle



La presse en parle

Challenge^s



Les Echos
Le Quotidien de l'Economie



Une question, besoin d'un rendez vous ?

CONTACTEZ-NOUS

Une question, besoin d'un rendez vous ?

CONTACTEZ-NOUS



COORDONNÉES



SCGP VENDÔME
10 Place Vendôme
75001 Paris
Tél. : 33 9 75 17 88 23
contact@scgp-
vendome.com

PAGES LES PLUS CONSULTÉES

- > Investir en bourse
- > Gestion financière
- > Investir en immobilier
- > Conseil & expertise
- > Gestion privée

INFORMATIONS

- > Nos valeurs
- > Renseignements
- > Contact
- > Mentions légales

VOS OBJECTIFS

- REDUIRE MES IMPOTS 90%
- DEVELOPPER DU PATRIMOINE 80%
- INVESTIR EN IMMOBILIER 80%
- PERCEVOIR DES REVENUS 80%
- SECURISER MES ACTIFS 80%

